



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 48038

## Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le paiement des heures supplémentaires effectuées en 2008 par le personnel hospitalier. Au-delà de l'adoption récente par l'Assemblée nationale en première lecture du projet de loi de réforme de l'hôpital, le personnel hospitalier s'interroge aujourd'hui sur le paiement des heures supplémentaires effectuées en 2008. En effet, malgré les réformes en cours, il semble que les financements nécessaires ne soient pas mis en place pour permettre le paiement des salariés. Le personnel hospitalier, qui assure un fonctionnement jour et nuit toute l'année des hôpitaux publics, s'inquiète aujourd'hui du non-paiement des heures supplémentaires effectuées depuis plusieurs mois déjà. C'est pourquoi il souhaite connaître sa position à ce sujet et savoir par quelles mesures l'État envisage d'honorer ses engagements d'employeur afin de pouvoir envisager dans les meilleures conditions possibles les réformes engagées pour le système hospitalier public par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48038

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2009, page 4162

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)